



Artisan en sous-traitance avec une entreprise en dépôt de bilan

Par **fabrice99**, le **05/05/2008** à **02:29**

bonjour, je suis artisan electricien du batiment, je sous-traite avec une entreprise qui construit des maisons en bois, il realise des contrats clé en main aux clients aussi, cette entreprise a fait un depot de bilan il y a une semaine, jai signé 2 contrats avec elle.pour ma part :le 1 er chantier est terminé ,le 2eme chantier est a 70% terminé, les 2 chantiers totalise 11 000 euros environ. jai un facture d'acompte de 3000 euros orevu d'etre encaissé le 8 mai, jai fait ma facture definive et envoyé le 12 avril 2008 (paiment 30j fin de mois prévu dans les contrats), je nai toujours pas reçu ma lettre de change. pour le 2eme chantier jai anvoyé ma facture d'acompte de 2000 euros le 12 avril 2008 et je nai pas non plus reçu de lettre de change. jai arreté les travaux pour le 2eme chantier vu les circonstances. QUE DOIS-JE FAIRE ? il a t-il moyen que je me fasse payé? les 2 clients peuvent ils me regler directement a moi les travaux relisé ? si oui, comment procédé ?? dois forcément prendre un avocat (je nai pas du tout les moyens financier). MERCI BEAUCOUP D'AVANCE POUR VOS REPONSES